

Jésuites tenant des établissements français seront remplacés par des Pères d'autres nationalités.

Il est bien évident que ces Pères enseigneront leur langue à leurs élèves et feront profiter leur propre pays de l'influence qu'ils pourront exercer.

Ce que je dis des Jésuites peut aussi justement s'appliquer aux autres congrégations actuellement exilés, comme à celles qui ont demandé l'autorisation et ne l'obtiendront pas.

La loi a donc beau n'être applicable qu'en France et en Algérie, la répercussion ne s'en fera pas moins vivement sentir dans tout l'Orient, et d'ici quelques années nous commencerons d'en sentir les funestes effets.

Nous avons déjà assez de mal à lutter contre les missions protestantes anglaises beaucoup plus riches et plus soutenues que les nôtres. Il nous faut d'ailleurs commencer à compter avec les Allemands dont le prosélytisme catholique s'affirme de plus en plus.

Le voyage de l'empereur Guillaume en Palestine a été un coup terrible pour notre influence, qu'il aurait fallu pouvoir parer. Il n'a pas seulement affirmé à Jérusalem sa volonté de protéger les missionnaires allemands, mais par la concession du chemin de fer de Bagdad, il a conquis une somme colossale d'influences. Sur tout le parcours de ce chemin de fer qui longe les côtes se créeront des colonies allemandes d'où des missionnaires rayonneront par tout le pays.